Province de Québec Municipalité de Bristol Le 6 juin 2022

Une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie en utilisant la distanciation sociale le 6 juin 2022 à 20 h 00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Kim Crawford et Debbie Kilgour.

(22-06-67) Il est proposé par le conseiller Greer que les minutes de la réunion du 2 mai soient adoptées telles que présentées. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-06-68) Il est proposé par la conseillère McConnell d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-06-69) Il est proposé par la conseillère Twolan-Graham d'adopter le règlement # 308A.1 concernant les frais de déplacement des membres du conseil et des employés. Adopté. Le Maire s'abstient de voter.

(22-06-70) Assurances Collectives

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de I'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec I'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, I'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de I'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de I'UMQ;

ATTENDU QUE I'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

ET Résolu QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de I'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à I'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

ET Résolu QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

ET Résolu QUE la Municipalité s'engage à fournir à I'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

ET Résolu QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par la conseillère Crawford que la municipalité s'engage à payer à I'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la municipalité. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-06-71) Il est proposé par le conseiller Greer d'annuler la résolution # 22-05-56. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-06-72) Il est proposé par la conseillère Crawford de faire un don de 350 $ au club 4-H pour le Rally provincial 2022. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-06-73) Il est proposé par le conseiller Graham d'accepter que le comité de l'association de Bristol (BCA) soit sous la protection de la police d'assurance municipale. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des credits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

_____

Christina Peck

(22-06-74) Il est proposé par la conseillère McConnell que les factures totalisant 252 940, 54 $ soient payées pour le mois de mai. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-06-75) Il est proposé par la conseillère Twolan-Graham d'accepter les états financiers pour le mois d'avril. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-06-76) Il est proposé par le conseiller Greer d'achèter un déshumidificateur commercial de la compagnie SAFFCO Heating & Plumbing au montant de 4135,00$, taxes en sus. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-06-77) Il est proposé par le conseiller Greer de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

_____ _____

Brent Orr, maire Christina Peck, directrice générale